



DECRET D/2023/ **0017** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE AU MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/042/PRG/CNRD/SGG du 20 Janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Vu** le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
- Vu** le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Aly TRAORE** juriste, précédemment en service à la Présidence de la République est nommé Chef de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.



Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 14 JAN 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

